



**EXTRAIT DE DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL  
du 23 juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux le 23 juin à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Montauban-de-Bretagne au Manoir de la Ville Cotterel 46 rue de Saint-Malo, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT

Étaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DEMOLDER, Jean RONSIN, Rémi PITRE, Teddy REGNIER, Régis GEORGET, Patrick HERVIOU, Georges DUMAS, Christophe LECOMTE

Étaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Emmanuelle ROUSSET, Flavie BOUKHENOUGA, Marie-Edith MACE, Messieurs Jean-François RICHEUX, Guillaume PERRIN, Thierry LE BIHAN, Yann SOULABAILLE, Marcel LE MOAL

Pouvoir : De Mme Marie-Edith MACE à Monsieur Régis GEORGET, M. Jean-François RICHEUX à M. Joseph BOIVENT

Assistaient également : Messieurs Antoine DECONCHY, Jean-Pierre TROUSLARD et Mme Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick HERVIOU

**Nombre de Membres du Comité présents : 9**

**Nombre de Membres du Comité votants : 11**

Date de la convocation : le 16 juin 2022

**ADMINISTRATION GENERALE**

**N°22/06-05 Financement de la réhabilitation de l'usine de Rophemel**

## Comité syndical du 23 juin 2022

### N°22/06-05 Financement de la réhabilitation de l'usine de Rophemel

Rapport,

Le projet de reconstruction de l'usine existante (1500 m<sup>3</sup>/h), et les diagnostics ayant montré qu'une simple réhabilitation de l'existant était défavorable.

Vu la délibération du bureau du SMG-Eau35 en date du 12 mai 2021 n°21/05/01 validant le financement de l'ensemble de la nouvelle usine de traitement, à l'exception de quelques postes déjà identifiés (salle de réunion, déconstruction, panneaux photovoltaïques, ouvrages renouvelés par l'exploitant dans le cadre de son contrat).

Vu les offres déposées et malgré les négociations réalisées, une forte hausse des coûts des travaux est constatée par rapport aux estimations réalisées au stade AVP,

Vu que le comité de la CEBR statuant sur la signature du marché aura lieu le 23 juin 2022 en soirée,

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) **PRENDRE** acte de l'augmentation du montant des travaux ;

2°) **EMETTRE** un avis favorable au financement par le SMG-Eau35 de l'ensemble des travaux, à l'exception de ceux déjà cités au stade AVP.

2°) **DEMANDER** au bureau du SMG\_Eau 35 de prendre une délibération sur le montant exact du financement par le SMG-Eau35, une fois les marchés de travaux signés par la CEBR

**Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité**

Fait à Rennes, le 23 juin 2022  
Le Président,

J. Boivent  
  
Joseph BOIVENT  
